

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

Artisanat et Professions libérales

Sur le sujet emblématique des rythmes scolaires, l'avis rejoint la Convention citoyenne en affirmant que le statu quo n'est plus tenable, alors que la France se distingue par des journées d'école parmi les plus longues des pays de l'OCDE, au mépris des besoins biologiques des enfants et de la qualité du temps scolaire.

Notre groupe partage pleinement cet impératif d'évolution, en considérant qu'il s'agit d'une priorité pour améliorer le bien-être des élèves et la réussite scolaire mais aussi pour rompre avec la baisse du niveau général des élèves en comparaison internationale.

Pour autant, nous considérons – comme l'avis – qu'il importe de poursuivre la réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés sur les modalités précises d'une telle évolution et les moyens que cela suppose. Sur le contenu du temps scolaire, nous sommes très sensibles à la proposition de la Convention citoyenne de faire plus de place aux apprentissages pratiques. Nous y voyons un moyen à la fois de valoriser les compétences d'élèves peu à l'aise avec les cours théoriques, mais aussi d'ouvrir à toutes et tous des perspectives sur des études techniques ou professionnelles encore insuffisamment connues ou considérées.

Parmi les autres thèmes sur lesquels l'avis converge avec la Convention citoyenne, figure le renforcement de la coordination des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Notre groupe approuve la nécessité de relancer les Projets Educatifs de Territoires, en les dotant de moyens adaptés pour mettre en œuvre une véritable articulation et complémentarité entre les différents services éducatifs.

Bien que sceptiques et réservés sur la proposition de créer « un service public de la continuité éducative », nous observons qu'un pilotage national pourrait garantir la prise en compte de cette question quels que soient les profils socio-économiques des territoires. La promesse de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles et artistiques se heurte encore à des freins liés à la faible variété de l'offre sur notamment sur des territoires ruraux et périurbains, mais aussi aux contraintes de pouvoir d'achat de certaines familles.

L'investissement public en ce domaine est donc un enjeu crucial qui doit être à la hauteur des bénéfices attendus sur la santé et les apprentissages des enfants, avec une attention particulière pour les moins favorisés.

Aussi, nous partageons les propositions de l'avis sur ces questions, qu'il s'agisse des activités se déroulant au sein ou en dehors des établissements scolaires. Nous observons en outre, que la diminution des effectifs scolaires – en lien avec la baisse de la natalité – est une

opportunité pour repenser les investissements dans l'éducation, comme le souligne la Cour des comptes.

La qualité du temps familial est aussi un élément fondamental pour le développement des enfants. Cela soulève notamment la question de son articulation avec le temps professionnel. Pour y répondre, l'avis renvoie à la négociation collective.

Notre groupe accueille positivement cette proposition de laisser au dialogue social le soin de déterminer des modalités possibles d'aménagement organisationnel du travail, qui pourront varier selon les secteurs et les métiers.

Pour conclure, le groupe a voté cet avis en souhaitant qu'il puisse – aux côtés du rapport de la Convention citoyenne – nourrir la réflexion qui doit impérativement aboutir sur l'amélioration de la qualité des temps éducatifs, enjeu essentiel pour le bien-être et la réussite éducative de nos enfants et donc l'avenir du pays.